



LE JOURNAL DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Angleterre — Téléphone: 672

5 DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAU: ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes — Téléphone: 100

ADVENIAT REGNUM TUUM
Dieu protège la France!

Dim. 4 juin — S. FRANÇOIS CARACCILOLO
VENDREDI 3 JUIN 1910

La journée

La fête du Sacré-Coeur a été célébrée avec grande piété dans les églises de Paris.

A Montmartre, il y avait une foule énorme. Pendant la matinée, la sainte communion était distribuée sans interruption. Mgr. l'archevêque de Paris a présidé les offices solennels.

Le Conseil des ministres tenu ce matin à l'Élysée, ont été définitivement arrêtés les détails du projet de réforme électorale qui sera soumis aux Chambres.

Le projet est tel que nous l'avons indiqué: il faut attendre à ce qu'il donne lieu à de vives discussions, cette représentation n'étant pas réellement proportionnelle.

La Chambre a validé aujourd'hui les élections d'un certain nombre de ses membres.

On pense que cette opération a consommé assez rapidement pour que le bureau définitif puisse être nommé lundi ou mardi.

Le « Pluviose » a pu, ce matin, être évacué du fond de la mer. Les essais de résistance du matériel de sauvetage ont donné d'excellents résultats. Dans ses conditions, on espère pouvoir bientôt ramener le sous-marin dans le port.

M. Ruan, ministre de l'Agriculture; S. Dupuy, ministre du Commerce; Trouillot, ministre des Colonies; ont quitté Paris ce matin pour aller à Bruxelles, où ils inaugureront demain la section française à l'Exposition internationale.

Le « Journal Officiel » paraît un décret fixant la durée des vacances judiciaires du 1^{er} août au 1^{er} octobre.

Devant la Cour d'assises de l'Yonne, ont eu lieu les débats au sujet du quinquagénaire assassiné à la ferme de l'Épailly en décembre dernier par deux petits vachers suisses de 16 et de 14 ans.

Trois employés de l'arsenal et un fournisseur, inculpés dans l'affaire des tranches de la marine, comparait devant le tribunal maritime de Toulon.

L'aviateur anglais Rolls a effectué sans atterrir le voyage Douvres-Calais et retour soit 85 kilomètres environ en 1 h. 30.

Le 75^e anniversaire de la naissance du Souverain Pontife

Le 2 juin, 75^e anniversaire de la naissance du Pape Pie X, on a reçu au Vatican une quantité énorme de télégrammes provenant de toutes les parties du monde. Presque tous les souverains ou chefs d'Etat ont tenu à faire parvenir au Souverain Pontife leurs félicitations et leurs souhaits.

Suivant la volonté du Saint-Père, il n'y a pas eu de réception officielle. Seuls, les familles de la cour pontificale ont présenté leurs hommages et leurs vœux à Sa Sainteté, dont l'état de santé est excellent.

Désastre de Calabre et de Sicile (1)

Une brochure magnifiquement illustrée, publiée sous les auspices du Saint-Siège, expose avec un intérêt poignant l'œuvre du Saint-Père au sein du désastre de Calabre et de Sicile. En ce recueil, unique en son genre, on voit successivement le désastre et les destructions des lieux de prières reconstruits de toutes parts. Les textes fournis sont exacts et authentiques, avec des chiffres exacts non encore publiés, et c'est là un document historique capital.

Le tableau éloquent des secours répandus par le Saint-Père inscrit un total d'environ 7 millions, auxquels il faut joindre les dépenses pour les blessés, réfugiés et orphelins; les frais d'éducation de ces derniers continueront à incomber au Saint-Siège.

Cette brochure, destinée à faire connaître une belle et grande œuvre de l'Église, a été imprimée avec luxe, afin de pouvoir servir de modèle pour les belles publications illustrées qu'on publie dans les salons.

Deux théories de politique extérieure

Il est une question qui se discute souvent, depuis quelques semaines, dans les organes qui s'intéressent particulièrement à la politique étrangère: Avons-nous une politique extérieure?

Deux livres ont fourni aux spécialistes de « l'étranger » l'occasion de se prononcer sur ce point, et, bien entendu, ils ont émis des opinions différentes.

A propos du recueil de discours prononcés par M. Paul Deschanel: Hors des frontières, le Temps s'est prononcé pour l'affirmative, non sans réserve, il est vrai. M. Tardieu a reconnu que la politique étrangère de la troisième République n'avait pas toujours été parfaite, et même que nos ministres, depuis vingt ans, avaient souvent commis des fautes.

Mais il assure que, depuis Gambetta, la France a une doctrine internationale, que M. Deschanel représente et soutient, et que cet orateur a formulée avec bonheur: la doctrine de l'équilibre. Suivant le distingué rédacteur du Temps, cette doctrine est la meilleure de toutes, parce qu'elle recherche la paix, a une paix digne et durable. Tous les hommes d'Etat, les plus grands même, qui n'ont pas voulu la paix et ont fait la guerre par passion de domination, sont condamnables: tels Charles-Quint, Louis XIV et Napoléon.

Une nation doit « vouloir l'équilibre », c'est-à-dire « vouloir la paix, une paix habitable à tous, qui n'humilie personne, qui laisse se développer les intérêts et les sentiments, mais jusqu'au point exclusivement où le groupement des uns et des autres devient une menace pour la sécurité ou pour la dignité des tiers ».

Je souligne à dessein ces derniers mots, car cet idéal, il semble bien à M. Tardieu que nous l'ayons atteint. Oui, d'après lui, le double objectif rêvé par Gambetta: l'alliance russe et l'entente anglaise étant réalisée, notre politique étrangère est aussi bonne que possible.

Il en fait honneur à M. Pichon, dont on est sûr qu'il a des réalisations plus énergiques, mais qui s'inspire d'idées directrices inattaquables. Et M. Deschanel, comme rapporteur du budget de la guerre, a le mérite, très grand aux yeux du même écrivain, d'avoir aidé M. Pichon à faire plus que tous ses prédécesseurs « pour l'acceptation de l'équilibre, base de la paix ».

Voilà une opinion. Voyons l'autre. En même temps que le livre de M. Deschanel, si optimiste, si autolaudatif, qu'on ne passe cette exposition, en a paru un autre intitulé: La France qui meurt. Il est dû à M. Alcide Franck, ancien rédacteur de politique étrangère aux Débats, puis consul général de France à New-York. Ce haut fonctionnaire a donné sa démission parce qu'il a cru s'apercevoir, aux difficultés qu'il a rencontrées pour servir les intérêts français à l'étranger, que nous n'avions pas de politique extérieure, et même que la République n'en pouvait avoir.

De nombreux faits ont découragé et désolé M. Franck. Après Kiel, Fachoda et le traité d'Algésiras, qu'il appelle à un nouveau traité de Francfort ne laissant même pas l'honneur. M. Franck s'est persuadé que nous avions perdu notre ancien rang à la tête des peuples. Il écrit:

Il y a incompatibilité absolue entre le régime que nous pratiquons et je ne dirai pas le rétablissement de notre ancien prestige, mais seulement le maintien de ce qui peut encore nous rester d'influence et de considération dans le monde.

Il n'est pas possible de discuter ici cette incompatibilité du régime républicain et d'une bonne politique étrangère. Quant aux faits rappelés par M. Franck, on les oublie par le Temps, et qui prouvent que, par peur de la guerre, nos gouvernements ont dépassé cette limite fixée par M. Tardieu et qu'on ne franchit pas sans compromettre la sécurité et la dignité d'une nation, ils ne sont que trop connus. Nul n'a nubié l'affolement des politiciens en 1906 devant les menaces de l'Allemagne et « l'humiliation sans précédent », suivant l'expression du Temps lui-même, reprise plus tard par M. Clemenceau, que la France subit alors. M. Franck a bien raison de dire que le règlement de la dernière affaire de Casablanca, où nous fimes meilleure figure qu'il y a quatre ans, n'a pas réparé les hontes ni les conséquences d'Algésiras.

Nous avons maintes fois fourni, ici même, les preuves de notre faiblesse dans les affaires d'Orient, où l'anticléricalisme, exporté sous les auspices de M. Aulard et avec l'approbation de M. Paul Deschanel, rapporteur du budget des affaires étrangères, a tant diminué notre action séculaire. Combien de fois, et récemment encore à propos des Balkans, puis de la Crète, n'avons-nous pas dû constater que les représentants de la France, sans idée personnelle et sans

Les religieux en Espagne

L'Espagne livrée aux moines! Que de fois n'avons-nous pas entendu ce cri de guerre et d'alarme poussé par les anticléricals de tous les pays. Or, d'après le protestant Statesman's Yearbook, le nombre de religieux par 10 000 catholiques, se répartit ainsi dans les pays suivants:

Belgique (1907), 52 (à cause des expulsions); France (1904), 47; Angleterre (1906), 30; Allemagne (1906), 29; Islande (1906), 27; Espagne (1907), 26.

Et l'Université de Madrid, qui elle ces chiffres, en tire la conclusion obligée: On ne peut pas dire que le développement des Ordres religieux en Espagne soit excessif.

Cette anarchie soit pour quelque chose, à même pour beaucoup, dans le désorganisation militaire et navale, dans le peu de soulci que l'Espagne a eu pour les alliances et les amitiés extérieures de la France, dans la complaisance qu'on met à laisser les Français s'hypnotiser sur de misérables querelles intérieures qui leur font perdre de vue les questions extérieures, dans la condescendance qu'on témoigne à l'égard des ingérences du monde parlementaire, dans les choses de la diplomatie, auxquelles il n'a jamais rien compris, dans la tolérance dont on fait preuve à l'égard de la propagande antimilitariste, antipatriotique ou malthusienne, comme à l'égard de la pornographie, — qu'il y ait de l'anarchie et de l'incertitude à la base de tout cela, on veut bien l'admettre, et l'on doit même l'admettre. Mais il peut se faire qu'il y ait quelque chose de beaucoup plus grave: à savoir un calcul coupable. Parmi les profiteurs du régime actuel, plusieurs, pour assurer d'une manière incontestée leur domination sur la France, ne sont peut-être pas fâchés, en la laissant se désorganiser, politiquement, moralement et diplomatiquement, de lui enlever tout restant, toute vaillance et toute possibilité de se ressaisir, soit contre l'étranger, soit contre eux-mêmes. Ainsi procédaient certains maîtres du palais à l'égard de certains rois faibles.

Naturellement, M. Ebray déplore tout ce que nous avons perdu en Orient et en Extrême-Orient par la politique anticatholique. Il ajoute que, dans le Nouveau-Monde, nous ne sommes pas en meilleure posture. L'Angleterre et les États-Unis y gagnent toujours de leur rain à notre détriment, de même que l'Allemagne, et aussi l'Italie et l'Autriche, dans l'ancien Monde.

On voit combien le tableau de notre situation extérieure, dressé par M. Ebray avec un luxe déolant mais nécessaire de détails et de documents, diffère de l'esquisse tracée par le Temps à propos du recueil de discours d'un député que sa fortune politique a rendu optimiste.

En admettant que certains traits de l'œuvre de M. Ebray soient trop poussés au noir et que ses conclusions soient trop désespérées, je crois qu'il est, hélas! plus près de la vérité que M. Deschanel. On ne peut causer avec un diplomate de carrière sans qu'il vous exprime ses regrets de la diminution de l'autorité de la France dans les chancelleries.

Les théories, en politique extérieure, sont faites pour les diplomates en chambre. Quant à ceux qui, comme M. Ebray, ont fait sur le terrain même l'expérience des réalités, ils savent ce que valent, en dehors de quelques principes immuables, les doctrines générales telles que la poursuite de l'équilibre quand même. De ceux qui les professent, tandis que leurs adversaires plus clairvoyants songent exclusivement aux intérêts de leur pays, elles font des dupes et des vaincus.

J.-J. C.

ROME

Consécration de l'Université grégorienne au Sacré-Coeur

Par dépêche de notre correspondant particulier: Une cérémonie splendide et émouvante vient d'avoir lieu dans l'église Saint-Ignace. L'Université grégorienne avait convoqué tous ses élèves pour la consécration solennelle au Sacré-Coeur. La vaste église était remplie par les élèves et les directeurs des nombreux collèges et séminaires nationaux. La messe fut chantée par un Français, le P. Billot, l'éminent professeur de dogmatique à l'Université grégorienne. Les chants liturgiques furent tous exécutés en grégorien. L'exécution montre les progrès rapides de la réforme du chant, voulue par le Pape.

Après la messe, le Saint Sacrement fut exposé, et l'acte de consécration de l'Université grégorienne au Sacré-Coeur fut lu par le recteur. La bénédiction du Saint Sacrement fut donnée par le cardinal Caglianini. Une centaine de torches étaient portées par les élèves de l'Université avec une variété pittoresque de costumes, suivant les nationalités et les Congrégations religieuses.

Cinquantième de l'annexion de la Savoie à la France

Pour déférer au vœu du Comité indépendant des fêtes de l'annexion, Mgr. l'archevêque de Chambéry fixe la fête religieuse au même jour que la fête civile, à dimanche 12 juin, anniversaire du jour où les plénipotentiaires signèrent l'acte international et substantiel de l'annexion.

La Semaine religieuse de Chambéry donne le programme des cérémonies religieuses.

Mgr Caspirol, évêque d'Annecy, prêtera également pour le 12 juin des sermons et prières d'action de grâces.

Le projet gouvernemental pour la réforme électorale

M. Briand a soumis au Conseil, au ce qui concerne la réforme électorale, la forme définitive des dispositions réservées lors de la dernière séance.

Le Conseil est mis d'accord sur tous les points, ainsi qu'a sur les lignes essentielles de la déclaration qui sera lue à la Chambre.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, ce projet substitue le scrutin de liste par département au scrutin d'arrondissement, sans modification proportionnelle des circonscriptions; il comporte la prolongation de la durée du mandat à six ans et le renouvellement de la Chambre par tiers tous les deux ans.

Chaque département aura droit à un député par 70 000 habitants et à un député de plus par fraction supérieure à 35 000 habitants.

Les départements qui, en raison du chiffre de leur population, n'auraient pas quatre députés à élire, seront groupés avec un département voisin pour former une seule circonscription. D'autre part, les départements qui, comme la Seine et le Nord, auraient droit à plus de 15 députés seront sectionnés.

Le système du gouvernement est basé sur la fixation d'un quotient électoral, qui dans chaque circonscription, sera égal au nombre des électeurs inscrits divisé par le chiffre des députés à élire. On divisera par ce quotient électoral le chiffre moyen de voix recueillies par chacune des listes en présence, moyenne obtenue par la division du total des voix des candidats de chaque liste par le nombre des députés à élire.

Chaque liste aura droit à un député si le quotient électoral est égal à 80 000 divisé par cinq, c'est-à-dire 16 000.

Trois listes sont en présence qui, sur 66 000 votants, ont obtenu comme moyennes de voix: La 1^{re}, 33 000; La 2^e, 20 000; La 3^e, 13 000.

En divisant chacune de ces moyennes par le quotient électoral, on obtient 2, 1 et 0.

D'après ce premier calcul, la première liste a deux députés et la seconde un. Mais il reste deux sièges à attribuer. Ces deux sièges sont donnés à la première liste ayant obtenu 33 000 voix.

Finalement, la première liste aura quatre sièges, la deuxième un et la troisième n'en aura aucun.

Le projet supprime le scrutin de ballottage. Cependant, il peut arriver qu'un département ait deux listes en présence, n'atteigne le quotient électoral prévu. Le système ne pourrait plus fonctionner. Dans cette éventualité, les opérations électorales seront considérées comme nulles, aucun candidat ne sera proclamé élu, et la question sera soumise à l'appréciation de la Chambre.

Le projet du gouvernement supprime également les élections partielles. Les députés venant à disparaître pendant le cours de la législature seront de plein droit remplacés par ceux des candidats venant sur la même liste que le député disparu, immédiatement après les candidats proclamés élus.

Ajoutons que le gouvernement considère son projet comme devant servir à la Chambre de base de discussion, et qu'il n'a pas l'intention de poser la question de confiance sur tous les détails de ce projet, que, par exemple, la prolongation du mandat et le renouvellement par tiers.

VIENT DE PARAITRE

Le surmarché dans les questions de Lourdes. Une brochure petit in-8° de 32 pages. (Editions des Questions d'Athènes). Ces deux: 0 fr. 10; port, 0 fr. 05. Remises: 6/7, 11/15, 50/70, 100/150. — Paris, Bonne Presse.

Avant de mourir, le docteur Guilmier, agrégé de la Faculté de Montpellier, a écrit pour la Maison de la Bonne Presse cette excellente brochure dont le titre est dans le titre de cet article, et dont le nom est dans le titre de la page suivante. Nous la recommandons vivement.

Le renflouement du « Pluviose »

Le ministre de la Marine, qui est arrivé hier soir à Calais, est allé visiter ce matin, avec l'amiral Bellue, les pontons du Pluviose.

Le sous-marin a été décollé à la marée de ce matin, et les essais de résistance de l'attirail de relèvement ont été excellents.

On a constaté, à marée haute, que le ponton qui soutient l'avant du Pluviose s'est enfoncé sous l'effort de la traction. Celui qui soutient l'arrière paraît plus libre et flotte mieux légèrement. Cela tient à ce que cette nuit on s'est aperçu qu'en se soulevant le Pluviose donnait de la bande à bâbord; on a alors rectifié le tirage des chaînes. Cette besogne s'est effectuée à la lumière des projecteurs du Bouvines, en présence du ministre et de l'amiral Bellue, montés sur un des pontons.

On voit maintenant sur les lieux du naufrage flotter de l'huile de naphthalène, qui prouve que le Pluviose a bien bougé. Le navire Lido, du service hydrographique, a repéré le trajet pour amener le submersible au port en évitant les grands fonds; on a pu dégager une chaîne de dragage qui était engagée sous le gouvernail avant du Pluviose et qui menaçait de gêner la manœuvre. L'endroit où se fera l'échouage n'a pas encore été fixé.

La sortie des cadavres. Un commandant de torpilleur, interrogé sur les difficultés qu'il faudra surmonter pour sortir les cadavres du Pluviose, a déclaré que cette opération demandera un certain temps.

Pour le Lutin, il fallut trois jours pour treize hommes; il est vrai que dans le Pluviose, plus grand, les panneaux ont 65 centimètres au lieu de 45, mais il y a aussi plus de matériel à dégorger.

Les secours aux familles des victimes de la catastrophe. Le Comité directeur des chemins de fer du Nord a remis à l'amiral Bellue 2 000 fr. qui seront répartis aux familles des victimes du Pluviose par les soins de l'administration maritime.

Récompenses aux scaphandriers

Le président du Comité de sauvetage de Calais a remis, de la part de la Société centrale de sauvetage des naufragés, 100 fr. à chacun des quatre scaphandriers qui ont participé aux travaux de relèvement du Pluviose.

L'aviateur anglais Rolls traverse la Manche aller et retour

85 kilomètres au-dessus de la mer en 1 h. 30 m.

L'aviateur anglais Rolls vient de surpasser les exploits de Bliériot et de Jacquie de Leseqpe en traversant la Manche aller et retour.

Parti de Douvres à 6 h. ¼ du soir, l'aviateur est arrivé à Sangatte, près de Calais,

et a passé au-dessus du sémaphore des Baraques, à 7 heures.

Il a plané pendant trois minutes à une hauteur de 200 mètres, puis il a dirigé son avion vers la côte anglaise, et, à 8 heures, il atterrisait à Douvres.

Comment s'est faite la traversée. Rolls avait commencé à 5 h. ¼ à faire ses préparatifs de départ, dans son hangar, près de Swingale, à 3 kilomètres de Douvres.

Le commandement de « L'acier tout » fut donné à 6 h. ¼ exactement. Rolls s'éleva rapidement à une hauteur d'environ 200 pieds.

L'aviateur décrivit pendant un moment une courbe vers l'Ouest; son héliport, de couleur blanche, se détachait alors en relief sur la couleur rougeâtre du ciel au coucher. Puis l'aviateur fit une autre courbe gracieuse du côté de l'Est et se dirigea vers la côte. Il siffla vers la falaise entre la baie de Sainte-Marguerite et l'endroit où avait atterri Bliériot, lui passé.

Quelques instants plus tard, Rolls dépassa la ligne des falaises et se mettait à monter d'une façon continue, jusqu'à une altitude de 8 400 pieds.

La crête des falaises, le rivage et le jolies de Douvres fourmillaient de curieux. On pouvait de l'extrémité de la falaise

Le projet gouvernemental pour la réforme électorale

M. Briand a soumis au Conseil, au ce qui concerne la réforme électorale, la forme définitive des dispositions réservées lors de la dernière séance.

Le Conseil est mis d'accord sur tous les points, ainsi qu'a sur les lignes essentielles de la déclaration qui sera lue à la Chambre.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, ce projet substitue le scrutin de liste par département au scrutin d'arrondissement, sans modification proportionnelle des circonscriptions; il comporte la prolongation de la durée du mandat à six ans et le renouvellement de la Chambre par tiers tous les deux ans.

Chaque département aura droit à un député par 70 000 habitants et à un député de plus par fraction supérieure à 35 000 habitants.

Les départements qui, en raison du chiffre de leur population, n'auraient pas quatre députés à élire, seront groupés avec un département voisin pour former une seule circonscription. D'autre part, les départements qui, comme la Seine et le Nord, auraient droit à plus de 15 députés seront sectionnés.

Le système du gouvernement est basé sur la fixation d'un quotient électoral, qui dans chaque circonscription, sera égal au nombre des électeurs inscrits divisé par le chiffre des députés à élire. On divisera par ce quotient électoral le chiffre moyen de voix recueillies par chacune des listes en présence, moyenne obtenue par la division du total des voix des candidats de chaque liste par le nombre des députés à élire.

Chaque liste aura droit à un député si le quotient électoral est égal à 80 000 divisé par cinq, c'est-à-dire 16 000.

Trois listes sont en présence qui, sur 66 000 votants, ont obtenu comme moyennes de voix: La 1^{re}, 33 000; La 2^e, 20 000; La 3^e, 13 000.

En divisant chacune de ces moyennes par le quotient électoral, on obtient 2, 1 et 0.

D'après ce premier calcul, la première liste a deux députés et la seconde un. Mais il reste deux sièges à attribuer. Ces deux sièges sont donnés à la première liste ayant obtenu 33 000 voix.

Finalement, la première liste aura quatre sièges, la deuxième un et la troisième n'en aura aucun.

Le projet supprime le scrutin de ballottage. Cependant, il peut arriver qu'un département ait deux listes en présence, n'atteigne le quotient électoral prévu. Le système ne pourrait plus fonctionner. Dans cette éventualité, les opérations électorales seront considérées comme nulles, aucun candidat ne sera proclamé élu, et la question sera soumise à l'appréciation de la Chambre.

Le projet du gouvernement supprime également les élections partielles. Les députés venant à disparaître pendant le cours de la législature seront de plein droit remplacés par ceux des candidats venant sur la même liste que le député disparu, immédiatement après les candidats proclamés élus.

Ajoutons que le gouvernement considère son projet comme devant servir à la Chambre de base de discussion, et qu'il n'a pas l'intention de poser la question de confiance sur tous les détails de ce projet, que, par exemple, la prolongation du mandat et le renouvellement par tiers.

VIENT DE PARAITRE

Le surmarché dans les questions de Lourdes. Une brochure petit in-8° de 32 pages. (Editions des Questions d'Athènes). Ces deux: 0 fr. 10; port, 0 fr. 05. Remises: 6/7, 11/15, 50/70, 100/150. — Paris, Bonne Presse.

Avant de mourir, le docteur Guilmier, agrégé de la Faculté de Montpellier, a écrit pour la Maison de la Bonne Presse cette excellente brochure dont le titre est dans le titre de cet article, et dont le nom est dans le titre de la page suivante. Nous la recommandons vivement.

Le renflouement du « Pluviose »

Le ministre de la Marine, qui est arrivé hier soir à Calais, est allé visiter ce matin, avec l'amiral Bellue, les pontons du Pluviose.

Le sous-marin a été décollé à la marée de ce matin, et les essais de résistance de l'attirail de relèvement ont été excellents.

On a constaté, à marée haute, que le ponton qui soutient l'avant du Pluviose s'est enfoncé sous l'effort de la traction. Celui qui soutient l'arrière paraît plus libre et flotte mieux légèrement. Cela tient à ce que cette nuit on s'est aperçu qu'en se soulevant le Pluviose donnait de la bande à bâbord; on a alors rectifié le tirage des chaînes. Cette besogne s'est effectuée à la lumière des projecteurs du Bouvines, en présence du ministre et de l'amiral Bellue, montés sur un des pontons.

On voit maintenant sur les lieux du naufrage flotter de l'huile de naphthalène, qui prouve que le Pluviose a bien bougé. Le navire Lido, du service hydrographique, a repéré le trajet pour amener le submersible au port en évitant les grands fonds; on a pu dégager une chaîne de dragage qui était engagée sous le gouvernail avant du Pluviose et qui menaçait de gêner la manœuvre. L'endroit où se fera l'échouage n'a pas encore été fixé.

La sortie des cadavres. Un commandant de torpilleur, interrogé sur les difficultés qu'il faudra surmonter pour sortir les cadavres du Pluviose, a déclaré que cette opération demandera un certain temps.

Pour le Lutin, il fallut trois jours pour treize hommes; il est vrai que dans le Pluviose, plus grand, les panneaux ont 65 centimètres au lieu de 45, mais il y a aussi plus de matériel à dégorger.

Les secours aux familles des victimes de la catastrophe. Le Comité directeur des chemins de fer du Nord a remis à l'amiral Bellue 2 000 fr. qui seront répartis aux familles des victimes du Pluviose par les soins de l'administration maritime.

Récompenses aux scaphandriers. Le président du Comité de sauvetage de Calais a remis, de la part de la Société centrale de sauvetage des naufragés, 100 fr. à chacun des quatre scaphandriers qui ont participé aux travaux de relèvement du Pluviose.



L'aviateur anglais Rolls